



Mairie de Madirac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

Nombre en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 8

Date de la convocation : 29 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le 5 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de MADIRAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PAGÈS, Maire.

PRÉSENTS : MMES BUSTARRET, BONNET, RECROSIO, ROMANY, MM. PAGÈS, MARCOUILLER, BALAUZE, VERGNE

ABSENTS : NEANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME BUSTARRET

Début de séance : 19 :05

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2020

M. Le Maire demande si ce compte rendu adressé aux conseillers municipaux avec la convocation recueille des remarques ou observations. En absence de toute observation il est procédé au vote

VOTE :

Pour : 6

Abstention : 2

Le PV du Conseil Municipal de 17 février 2020 est approuvé à la majorité

2. Vote du Taux des taxes 2020

Monsieur le Maire rappelle les modalités de calcul des impôts locaux et également que les bases sont revalorisées chaque année par le parlement

Le PLF **2020** fixant la revalorisation forfaitaire des **bases** de TH à 0,9% a été définitivement adoptée le 22 octobre 2019 par l'Assemblée nationale lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour **2020**.

Il propose que le taux des taxes soit maintenu en 2020 au même niveau qu'en 2019 soit :

- Pour la TFB : 18,27%
- Pour la TFNB : 50,72%
- Pour la TH : 19,37%

Le produit fiscal prévisionnel attendu pour 2020 est de **33.461 €** dont :

- 30.621 € au titre de la TFB
- 2.840 € au titre de la TFNB

Le produit fiscal attendu pour la TH s'élève à 52.512€, montant qui sera intégralement compensé par l'Etat à l'euro l'euro.

Soit un produit fiscal total de **85.973 €**

VOTE :

Pour : 6

Abstention : 2



Mairie de Madirac

3. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose selon le tableau ci-dessous les subventions au Comité des Fêtes de Madirac et aux associations locales ou à orientation sociale notamment vers les seniors.

Il rappelle que le versement des subventions est subordonné dans tous les cas et sans exception à la fourniture par le Comité des Fêtes et les associations des comptes de l'exercice précédent.

Il informe le Conseil ne pas avoir reçu de la part du Comité des Fêtes de Madirac les comptes 2018 et 2019 et indique qu'il souhaiterait que le Comité des Fêtes puisse fournir le détail des projets à l'appui de sa demande de subventions.

Monsieur Vergne, Président du Comité des Fêtes fait observer que la subvention allouée n'est pas suffisante pour faire face aux dépenses du Comité et souhaite que la subvention soit portée de 1.200€ à 1.500€.

Le Maire précise que cette demande légitime pourra être satisfaite par une révision à la hausse de la subvention à la condition que les comptes des exercices 2018 et 2019 soient communiqués ainsi qu'une note de synthèse détaillant les actions projetées à l'appui de la demande d'augmentation de la subvention

VOTE : Approuvé à l'unanimité.

4. Vote du budget primitif de la commune

Monsieur le Maire présente le budget de fonctionnement qui s'élève à 335.082,73 euros tant en recettes qu'en dépenses et le détaille par chapitres.

Fonctionnement Dépenses :

Au chapitre 11 les augmentations par rapport au réalisé 2019 concernent l'entretien et la maintenance des Bâtiments publics ainsi que les dépenses exceptionnelles liées aux charges que la commune a dû assumer durant la phase de confinement.

Au chapitre 12 l'augmentation s'explique par la prise en compte en année pleine de la rémunération et des cotisations sociales de la secrétaire de mairie ainsi que l'embauche en CDD de renforts pour la désinfection de l'école

Au Chapitre 65 (autres charges de gestion) : à noter l'augmentation des cotisations au RPI.

Au chapitre 67 (charges exceptionnelles) le Maire fait remarquer la teneur de la ligne secours et dots pour faire face à certaines situations de précarité dans la commune, situations que le CIAS ne traite pas car ne pouvant apporter d'aide financière aux habitants. A cet égard le Maire s'interroge sur le bien-fondé de la décision de supprimer le CCAS au motif que la CDC devait prendre le relais avec le CIAS. Il estime qu'il faudra se poser la question de restaurer un CCAS.

Au chapitre 23 un virement à l'investissement en couverture du besoin de financement est prévu pour 16,3 K€

Fonctionnement Recettes

M. Le Maire indique qu'en ayant travaillé le budget primitif avec la commission finance la ligne de conduite est une extrême prudence sur une évaluation conservatrice des recettes y compris les recettes des impôts locaux.

Il en va de cette approche pour la taxe additionnelle sur les droits de mutation ou le FPIC en l'attente du vote du budget de la CDC.

Les autres produits de la gestion communale vont connaître un recul significatif dû au fait que la salle polyvalente n'a pu être louée durant la période de confinement / déconfinement.

Investissement dépenses :



Mairie de Madirac

En préalable le Maire présente le tableau du plan pluriannuel d'investissement qui permet d'identifier les investissements prévus pour l'exercice, investissements qui se retrouvent dans les lignes de chaque opération d'investissement.

Le budget d'investissement s'élève à 54.492, 70 € équilibré avec les recettes d'investissement

Investissements recettes : Les recettes d'investissements comprennent les subventions d'investissements (FDAEC), les dotations et remboursement du FCTVA et les virements depuis le fonctionnement ainsi que les amortissements.

Sur ce budget les membres du Conseil posent plusieurs questions notamment sur l'opportunité d'investir dans un dispositif de pilotage du chauffage des bâtiments publics et de l'aérothermie de la salle polyvalente. Le maire indique que la gestion de 2 systèmes non compatibles entre eux n'est pas la solution la plus économique. A l'appui de cette observation 2 conseillers municipaux font en effet observer qu'on est obligés de fermer les radiateurs de l'école en période d'inoccupation et que le chauffage de la mairie reste à pleine puissance le weekend.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur l'opportunité de travaux dans la cuisine de la salle polyvalente. Au titre des travaux courants M. Vergne déplore que le fauchage des bas-côtés se soit strictement arrêté à l'agglomération sans prendre en compte que le manque de visibilité dans le virage des Reynauds rend cette portion de route très dangereuse. Le Maire indique qu'hors agglomération le fauchage relève du conseil départemental et qu'il les appelle au plus tôt pour régler la situation.

VOTE :

Pour : 6

Abstention : 2

5. Vote du RPQS 2018 du SIEA Madirac, Sadirac, saint Genès de Lombaud

Monsieur le Maire présente le RPQS 2018 communiqué tardivement par le syndicat susnommé aujourd'hui dissous.

VOTE : Approuvé à l'unanimité.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que les bois de Madirac ont fait l'objet d'actes de malveillance par un cloutage systématique des racines des arbres traversant les sentiers de randonnée et VTT. L'auteur de ces actes supprime les têtes des clous ce qui les rend extrêmement dangereux pour les cycliste, joggeurs, promeneurs, animaux.

Le maire indique qu'il va prendre un arrêté d'interdiction de circulation après avoir porté plainte contre X pour atteinte à la vie d'autrui. Le sujet est difficile à traiter la gendarmerie n'ayant pas forcément les moyens de mener une enquête approfondie hormis les classiques enquêtes de voisinage.

L'information d'interdiction a été largement relayée par l'office du tourisme, les associations sportives, les CDC et les réseaux sociaux.

M. le maire fait état d'une recrudescence inhabituelle du nombre de plaintes et récriminations reçues par mail depuis le début du déconfinement et ce sur tous les sujets, plaintes pour troubles de voisinage, animaux errants, feu de déchets verts, tonte en dehors des horaires réservés....

Fin de la séance 20 :47